



Commune de CEYRAS

## **Conseil Municipal du 03 juillet 2025 à 19h00**

### **PROCES VERBAL**

Date de la convocation : 26 juin 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 09  
Nombre de votants : 12

**Présents :** Jean-Claude LACROIX - Daria PICARD - Céline AUSSILLOUS - Henri GRAVES - Magali TENA - Hugues CERET - Julien BERMOND (arrivée à 19h35) - Nancy BANEGAS - Claude LESTOCARD

**Excusés :** Jean-Luc GABORIT (procuration donnée à Hugues CERET), Stéphanie BAUMES, Sébastien ROMIGUIER (procuration AUSSILLOUS Céline), Nadia DEHAESE (procuration donnée à Claude LESTOCARD), Françoise POUS

**Absents :** Christophe CAUMEL

**Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 mai à 20h30.**

Arrivée de Julien BERMOND à 19h30  
Secrétaire de séance : Hugues CERET

### **DELIBERATIONS**

| N° délibération | Objet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Nombre de votant et sens du vote                                                            |
|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2025.07.03.01   | <b>1. Tarifs du repas estival</b><br>Il convient de réactualiser la délibération compte tenu des modifications législatives et du changement des modalités apportées à la régie « festivités »                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Pour : 11<br>Contre : 0<br>Abstention : 0<br><br>Approuvée                                  |
| 2025.07.03.02   | <b>2. Clôture de la régie photocopie</b><br>Compte tenu de l'absence d'activité de cette régie et de l'avis conforme du trésorier il convient de clôturer celle-ci.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Pour : 11<br>Contre : 0<br>Abstention :<br><br>Approuvée                                    |
| 2025.07.03.03   | <b>3. Modification de la régie festività</b><br>Pour des raisons de simplification et après avoir pris attache auprès du trésorier il est décidé d'enregistrer les encaisses à l'aide d'un carnet à souche de recettes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Pour : 11<br>Contre : 0<br>Abstention : 0<br><br>Approuvée                                  |
| 2025.07.03.04   | <b>4. Décisions modificatives n°1</b><br>Des mouvements de crédits doivent être opérés afin de régulariser des dépenses imprévues en l'occurrence il s'agit de travaux de réfection de chemin et de subvention concernant la réfection d'une façade.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Pour : 12<br>Contre : 0<br>Abstention : 0<br><br>Approuvée                                  |
| 2025.07.03.05   | <b>5. Création de poste et modification du tableau des effectifs</b><br>Un agent de la collectivité est inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'Attaché. Cette promotion s'opère sur proposition de l'autorité territoriale après inscription sur une liste d'aptitude établie par le Président du Centre de Gestion de l'Hérault conformément aux critères mis en place par l'arrêté n°2020-A-095 fixant les Lignes Directrices de Gestion relatives à la promotion interne des collectivités affiliées au CDG34.<br>Le calcul de la clause de sauvegarde permet cette année d'inscrire 20 agents au titre de la promotion interne sur le Département.<br>Cette nomination nécessite la création d'un poste d'attaché et la mise à jour du tableau des effectifs.<br>Cette décision annule et remplace la délibération du 27 mai 2025 qui proposait un avancement de grade de rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe pour le même emploi. | Pour : 10<br>Contre : 0<br>Abstention : 2<br>Nadia DEHAESE<br>Claude LESTOCARD<br>Approuvée |



## INFORMATIONS

1. Point chantiers en cours
  - Carrefour : le chantier avance correctement. En septembre il faudra poser les résines sur une journée pour des raisons de températures moins élevées.
  - Travaux de l'eau de la Communauté de Communes du Clermontais : ils sont terminés, le parc a été remis en état.
  - La façade de l'école va être nettoyée et traitée cet été.
  - Le vote des budgets participatifs a eu lieu, deux seront retenus, celui de Ceyras Loisirs et de l'association O CEYRA'KOI.
2. Conseil d'école : de nombreuses activités se sont déroulées tout au long de l'année, rencontres USEP, cycle vélo, natation, soirée lecture, soirée des arts (remerciements à la mairie), classe verte 3 jours sur le patrimoine...
  - Les enseignants apprécient énormément de venir à la médiathèque, la mairie va toutefois s'adapter aux tout petits, l'agent de la mairie apportera une mallette au sein de l'école pour éviter les déplacements de ces jeunes enfants.
  - Le projet intergénérationnel sera repris en 2026, car il a énormément plu cette année.
  - Remise de jeux de société par la mairie/CCAS comme chaque année pour le départ des élèves du CM2 au collège.
3. Jardins familiaux : problème d'usage de l'eau, il faut rappeler certaines pratiques au voisinage
4. Cinéma de plein air : retours positifs, 70 personnes, les usagers demandent de refaire l'opération

Séance levée à 20h15

Le Maire,  
Jean-Claude LACROIX



Le secrétaire,  
Hugues CERET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Ceret", written over a horizontal line.

